

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 18 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix huit septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 13/09/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine, MATHON Colette, OUGIER Isabelle

Etaient absent : Pascal GARNOT donne pouvoir à Robert VEYRAT

Délibération N° 2017- 32

Convention entre Oisans Tourisme et la commune du Freney d'Oisans pour les coûts de fonctionnement du Syndicat d'Initiative.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que l'une des nouvelles compétences de la Communauté de communes de l'Oisans suite à la NOTRe est la promotion du tourisme. Le 12 janvier 2017, la CCO a délégué cette compétence à Oisans Tourisme qui est en charge

- d'accueillir et d'informer des clientèles touristiques en lieu et place de l'Office du Tourisme du Freney d'Oisans devenu Bureau d'Information Touristiques (BIT) du Freney d'Oisans
- de promouvoir de la destination du Freney d'Oisans à l'exclusion des événements, animations ou toute autre manifestation restant à la charge technique et financière de la commune du Freney

Oisans Tourisme remboursera à la commune la quote part les frais de fonctionnement : Internet, le téléphone et l'électricité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** le maire à signer la convention entre Oisans Tourisme et la commune du Freney d'Oisans pour les coûts de fonctionnement.

Suffrages exprimés 11 - Pour 11 - Contre 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

